



Paris, le 2 novembre 2009

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
30, rue des Frères Bonie
33000 BORDEAUX

Lettre Recommandée avec AR N°1A 035 947 9464 5

Objet : Dépôt de plainte pour actes de cruauté sur un chat.

Monsieur le Procureur

Je m'adresse à vous en qualité de marraine de l'Association Stéphane LAMART « Pour la défense des droits des animaux ».

En effet, je viens d'apprendre aujourd'hui même l'atrocité qu'a subit GASPARD. Ce jeune chat âgé de 2 ans avait été l'un des tous premiers chats qu'avaient fait adopter Laurent et Didier, les fondateurs de l'Association VENUS, à Monsieur et Madame LECOEUR Bruno et Isabelle. Dans la nuit du vendredi au samedi 31 octobre dernier, ce chat a été étranglé avant d'être déposé volontairement sous les roues de leur poubelle.

Je ne peux rester insensible à ces actes odieux.

Notre association dépose donc une plainte entre vos mains pour actes de cruauté et nous espérons de tout cœur que les fonctionnaires de Police mettront tout en œuvre pour retrouver le ou les auteurs de cette cruauté. Ci-joint trois photographies de l'animal.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à la présente et vous prie de croire, Monsieur, le Procureur, à l'expression de ma considération.

Rika ZARAÏ
Marraine.

Stéphane LAMART
Président-Fondateur.

Association loi 1901

*Siège Social : 11, rue Gagnée 94200 Ixery sur Seine France. Tél.: 01.46.71.18.36
Secrétariat / Service presse : B.P 154, 94208 Ixery sur Seine Cedex. Tél.: 01.44.75.00.47 Fax: 01.44.75.57.74
Siret: 411717 816 00017. Site web : www.associationstephanielamart.com*